

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.14.
N/Réf. : NDA/BP/NB

Arrêté n° 2026/191

OBJET : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale - désignation des 7 membres qualifiés.

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 et R.123.8,

VU la délibération n° 2026/03/006 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 fixant le nombre et désignant ses délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT que l'appel à candidatures pour les membres qualifiés du Centre Communal d'Action Sociale a fixé au 10 avril 2026 la date limite de réception de celles-ci,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner pour siéger au sein de cette instance, les sept personnes qualifiées œuvrant dans les domaines précisés à l'article L.123-6, susvisé, du Code de l'Action Sociale et des Familles, issus de l'appel à candidatures ci-dessus,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social pour :

- l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne (UDAF), représentée actuellement par Madame Muriel IGLESIAS,
- la Croix Rouge Française, unité local Val d'Yerres, représentée actuellement par Madame Marie-Laure ARNAUD,
- l'ESAT « La Châtaigneraie », représenté actuellement par sa Directrice, Madame Céline GILLE,
- l'Association des Paralysés de France (APF), représentée actuellement par Thérèse VINCENT,
- l'Association l'Epic'Yerres, représentée actuellement par Monsieur Bernard VANOVERBEKE,
- l'Association « Vie Libre », représentée actuellement par son Responsable Yves-Patrick WEYDERT,
- l'Association « Les amis de Dedougou », représentée actuellement par Madame Paule CARUEL.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et ampliation sera transmise au Préfet de l'Essonne, ainsi qu'aux intéressés.

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN